

# Les Rencontres du Collège des Partenaires

Nourrir la réflexion et partager des retours d'expérience entre ONG et acteurs de la recherche autour des enjeux liés aux projets de développement.

## 4<sup>e</sup> édition : La biodiversité

### Organisateurs

*Florent Chardonnal (WWF),*

### Participants

*Pierre-Yves Hardy (WWF), Pierre-Yves Durand (AFD), Eric Bassac (Energie Assistance France), Tony Moens de Hase (Energie Assistance Belgique), France Goldzahl (Fondation Goodplanet) Philippe Folliaison (Aquassistance), Antoine Arpin (Fondem), Alice Bourda (Fondem), Tiffanie Petit Goffi (Fondem), Madeleine Fauchier (Fondem)*

Contexte : La biodiversité et le climat sont des enjeux environnementaux majeurs et des défis indissociables. Pourtant, les projets en faveur du climat, notamment d'accès à l'électricité par énergies renouvelables (EnR), intègrent peu la biodiversité dans l'évaluation de leurs impacts, alors que les mesures destinées à faciliter l'adaptation au changement climatique peuvent parfois être inadaptées à la préservation des écosystèmes. Comment intégrer la biodiversité dans les projets climat ?

## I- Retours d'expérience sur des projets liant développement et conservation de la biodiversité

### A) Quelques projets du WWF entre développement économique et biodiversité

*Florent Chardonnal (WWF)*

La stratégie du WWF France cible neuf zones d'intervention que sont la France métropolitaine, le Cerrado du Brésil, la Guyane, la Méditerranée, l'Afrique du Nord, le bassin du Congo, Madagascar, le bassin du Mékong et la Nouvelle Calédonie.

En plus des projets de conservation dans toutes ces zones, le WWF développe une stratégie « capital naturel », qui dispose d'une équipe dédiée. L'objectif est d'allier économie et protection de la biodiversité. Leur démarche *Science based target for nature* vise à donner des objectifs clairs sur lesquels les entreprises peuvent s'appuyer pour leur stratégie RSE.

Le WWF porte également des actions de plaidoyer à l'international, notamment à Nairobi dans le cadre des discussions en amont de la COP15 qui se tiendra à Montréal.

Concernant les projets énergie du WWF :

en France : ils portent sur la transition énergétique. Le WWF intervient pour promouvoir la sobriété, l'efficacité et le développement des énergies renouvelables durables et en respect de la biodiversité, notamment en accompagnement du secteur privé. Le WWF travaille sur le cadre réglementaire local et sur l'implication des citoyens

dans les pays en voie de développement : projets d'accès à l'énergie qui allient conservation de biodiversité et développement économique.

## B) Le cadre d'analyse des projets biodiversité et indicateurs utilisés par l'AFD

(Pierre-Yves Durand)

L'AFD a fait le constat d'un manque cruel de données, notamment dans le suivi-évaluation. Cela s'explique par le coût exorbitant de la collecte de données pour le suivi-évaluation. Ces données pourraient pourtant permettre de mieux suivre et piloter les projets biodiversité.

**Rappel** : l'interrogation sur l'impact des projets peut s'appréhender de « façon différentes :

- 1) L'évaluation « classique » des projets financés
- 2) Les évaluations d'impact, conduites avec des académiques
- 3) Les évaluations « à champ large » : l'AFD considère une thématique et un ensemble de projets, pour tirer des enseignements généraux sur les modes d'intervention.

L'AFD travaille aujourd'hui sur trois initiatives pour analyser ses projets « biodiversité » :

Evaluation (« à champ large ») des contributions de l'AFD dans les aires protégées (AP) : la revue va porter sur les 175 AP soutenues dans le monde, surtout en Afrique (zone principale d'intervention de l'AFD), de 2000 à 2017. Une des limites de l'exercice reste la difficulté de collecter des données sur des projets vieux de 15 ans. Un des livrables sera une cartographie des aires protégées dans le monde.

Une évaluation d'impact va par la suite être menée sur les données collectées. Cette évaluation sera faite grâce à des indicateurs biodiversité qui utiliseront notamment les données satellitaires. Ces indicateurs peuvent être : la perte de couvert forestier, des indicateurs de la végétation, la rupture de continuités écologiques etc. L'AFD travaille avec la KFW sur ce sujet. Un des livrable sera la création d'une database en accès libre sur GitHub pour le logiciel R.

Une évaluation des concessions forestières dans le bassin du Congo : celle-ci sera réalisée en réponse à des études d'impact parues ces 10 dernières années qui ont démontré que les plans d'aménagement forestier avaient eu comme conséquence *d'augmenter* la déforestation dans ces aires (<https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0921800919305890>). Cette conclusion a remis en question l'appui de l'AFD aux autorités publiques nationales qui visent la gestion des forêts. Cette évaluation va être approfondie en considérant la dégradation des écosystèmes en plus de la simple perte de couvert forestier. Des enquêtes de terrain permettront en parallèle d'avoir des données sur les conditions économiques des populations qui vivent à proximité.

## C) Q&A

**Quelle est votre vision sur l'intérêt d'avoir des projets qui mêlent les 2 (biodiversité et développement) ?** Il existe déjà un certain nombre de projets qui adressent les 2 sujets : par exemple le projet « électricité Sahel » de l'AFD. Le constat (officieux) qui peut être fait est que « *des projets qui mêlent tout sont généralement des mauvais projets* ». Une approche holistique est nécessaire, mais il faut aussi savoir séparer les chefs d'équipe et les projets, identifier des expertises.

**Pouvez-vous revenir sur la collecte de données ?** Interroger les populations permet d'intégrer des données qualitatives en plus des quantitatives. Seulement, pour avoir des résultats représentatifs, les évaluations devraient être faites à l'échelle d'un bassin par exemple, mais elles ont alors des coûts beaucoup trop élevés.

#### D) Le cas de la biodiversité marine

*Pierre Yves Hardy (chercheur spécialisé biodiversité océan et énergies marines)*

Le suivi de terrain sur la biodiversité s'interroge sur les effets que peuvent avoir les activités humaines à proximité des zones marines protégées. On est cependant très en retard au niveau international sur les indicateurs marins. En effet les indicateurs utilisés pour les aires protégées terrestres ne fonctionnent pas pour la mer : sur les vues satellitaires par exemple, on ne voit qu'une « grande tache bleue », la mer est aussi un lieu de flux et de mouvements, donc mal adapté à la photographie. Cela force les acteurs à investir dans de nouvelles approches : indicateurs « dataless », outils computationnels etc.

2 directives européennes encadrent leur travail (DCE et DCCM). La situation au niveau européen est très hétérogène : certains pays sont en avance et d'autres ne mettent en place aucune ressource. C'est au moment de l'établissement des **documents stratégiques de façade** que les lacunes ont été très visibles. On manque notamment d'indicateurs « écosystémiques ». Le souhait a donc été formulé de mettre plus d'efforts dans la formulation de ce type d'indicateur : regarder les espaces vulnérables, qui peuvent être un indicateur de l'état de santé de l'écosystème entier. Le plaidoyer actuel est que le principe de base soit de travailler à l'échelle de l'écosystème. En effet le problème est qu'aujourd'hui, les études d'impact environnemental se font par taxons, et non par écosystèmes.

Les énergies marines renouvelables (EMR) bousculent la situation actuelle : les développeurs d'EMR concrétisent cette approche et financent beaucoup la recherche. L'Etat français a abondé 50 millions d'euros pour rattraper le retard de connaissance, afin de comprendre les écosystèmes et développer des indicateurs :

Indicateurs d'effets cumulés : ajout de différentes sources de bruit en milieu marin par exemple, ou de cumulation de pression de pêche.

Compréhension des écosystèmes : par exemple, on ne sait pas aujourd'hui expliquer le fonctionnement d'un substrat vaseux.

Effet récif : un ouvrage en mer attire la vie marine autour de la plateforme. Cet effet est relativement bien connu aujourd'hui mais il doit être approfondi pour prévoir des impacts négatifs possibles, par exemple afin d'éviter la prolifération d'espèces invasives autour des plateformes « trop bien conçues » pour la biodiversité.

Les champs éoliens en mer pourraient ainsi devenir des laboratoires de ce qui se passe en mer avec des innovations. Le WWF travaille avec RTE sur un guide d'écoconception des plateformes en mer.

#### E) Q&A

**Quel est votre avis sur le partage de données (BDD en open source) ?** Les indicateurs ne sont pas les mêmes entre les développeurs éoliens et ceux préconisés par la directive européenne, mais un travail est fait pour les coordonner. Le souci est ici encore le coût énorme de la collecte de données, encore plus important en mer, donc peu d'incitations à mettre en commun les résultats.

**Comment voyez-vous le lien entre secteur privé et le secteur associatif ?** Le secteur privé a financé énormément de travaux de recherche pour les projets d'infrastructure, qui peuvent être partagés et réutilisés par les ONG. On a vu également que le *financement participatif* marche bien pour payer la collecte de données et les études d'impact. Les gens se rendent compte de l'importance d'une telle recherche. L'investissement est rentable même s'il est massif sur le court et moyen terme.

## II- Temps d'échange

### A) Retours d'expérience des partenaires

**Energie Assistance** : il est très intéressant de comparer ce qui se passe sur terre et en mer. Par exemple, ENGIE a l'obligation d'ici 2030 que tous les projets ENR (terrestres et EMR) disposent d'indicateurs biodiversité. Lorsque Energie Assistance fait des projets d'accès à l'énergie moderne, par exemple pour remplacer le bois énergie qui est une des 1<sup>ère</sup> sources de déforestation, les équipes incluent dans les interventions un apport des bénéficiaires eux-mêmes : les contributions financières ne peuvent s'élever qu'à 15% environ, mais elles peuvent aussi être du temps, notamment pour participer à de la replantation. Les exemples partagés :

- Au Sénégal, restauration de 3 ha de mangrove en compensation de la relance de cultures maraichères.
- Au Congo, un projet permettant le financement de l'électrification d'une radio locale s'est accompagné d'heures de formation sur des enjeux de conservation et de biodiversité, diffusées à la radio.
- En Guinée, reboisement de 7 ha, financement d'une pépinière pour avoir des essences d'arbre variées.

**WWF** : ils utilisent un guide avec 9 critères qu'ils regardent comme indicateurs.

### B) Travail sur les impacts positifs / négatifs des projets d'accès à l'électricité

*Pistes de réflexion* : quels impacts positifs des projets d'accès énergie sur la biodiversité ?

+ :

- Moins de prélèvement biomasse sur le milieu naturel
- AGR permettent la sensibilisation et la formation
- Préservation des habitats grâce aux AGR (financement des activités de conservation)
- Introduction de nouveaux habitats, nouvelles sources d'alimentation (cultures pour biomasse)
- Introduction de lanceurs d'alerte comme les abeilles (qui permettent de suivre l'état d'un écosystème entier).
- Arrêt d'utilisation des pesticides / engrais

- :

- Pollution lumineuse : paradoxal car l'éclairage est un besoin pour la sécurité mais cela va avoir un impact sur la faune. Les nouveaux lampadaires prévoient une réduction de la puissance de l'éclairage à partir d'une certaine heure.
- Pollution des sols, pollution chimique
- Fragmentation des écosystèmes
- Collisions (réseau infra)

- Perte d'écosystèmes (notamment dans le cas du petit hydro)
- Cultures concurrentes avec les cultures endémiques (biomasse)
- Modifications du microclimat / évaporation
- Déchets long terme (batteries, infrastructures ...)
- Surexploitation des ressources naturelles due à l'augmentation de l'activité (bateaux de pêche)